



► RÉUNION PUBLIQUE
Page 2

○ N°166

○ Avril

○ 2011



► FINANCES PUBLIQUES
Page 4



► COMITÉ VIE CITOYENNE
Page 6

Cantou *Lupi*



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

Chanteloup-en-Brie à l'horizon 2015



Réunion publique

Le Développement urbain

Vous étiez un peu plus de 100, vendredi soir 1^{er} avril, et cela n'avait rien d'un poisson, à avoir répondu présents à notre invitation pour découvrir l'évolution de notre commune à l'horizon 2015.

Le film projeté a servi de support aux questions que vous avez posées à vos élus. Son but était d'essayer de vous présenter de manière attractive, l'aspect de notre village d'ici à 2015.

Le débat qui s'est instauré a montré votre attachement à votre commune et exprimé votre souci de voir perdurer l'image d'une ville où l'urbanisation est adaptée aux besoins de ses habitants, l'environnement préservé et les services développés en même temps que la popula-

tion s'accroît.

Ces échanges constructifs sont aussi importants pour nous. Au-delà de la confiance que vous nous avez accordée en 2008, pour conduire les affaires municipales, nous nous devons, conformément à nos engagements, de vous tenir informés des décisions que nous prenons et surtout de vous montrer qu'elles respectent notre programme.

Nous vous remercions pour votre participation active. Retrouvez le film qui vous a été présenté, sur le site de la commune : mairie-chanteloup-en-brie.fr

Marcel Oulés
Maire



Conseil Municipal du 10 février 2011

Compte rendu complet et détaillé : [affichage municipal et sur le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr](http://www.mairie-chanteloup-en-brie.fr)

M. Marcel OULÉS, Maire M^{mes} Pierrette MUNIER, Viviane LOMAS et Martine BERNADAT, M. Bernard BECQUERET Adjoint(e)s au Maire, M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET,

Déléguée, M^{mes} Djamila ACHOUR, Florence ALCON, Véronique TANTER et Nathalie TISNÉ, MM Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Cédric MAIRE, Cédric PETEY et Jean-Charles PONSOT Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M^{me} Maryse THÉAULT (pouvoir Viviane LOMAS)

M. Grégory ATTEBA (pouvoir Ali BOUCHAMA)

M. Stéphane LAMONTAGNE (pouvoir Marcel OULÉS)

Secrétaire de séance : Mme Viviane LOMAS

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27/10/2010.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil du 27 novembre 2010.

2. Vote des taux des trois taxes communales.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'augmenter de 3 % le produit attendu des 3 taxes communales pour l'année 2011.

3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité,

Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2011.

4. Modification de la délibération concernant l'acquisition de la Ferme du Pavillon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : vote le remplacement de la délibération N° 2010-40 du 27 novembre 2010.

5. Mise en place du régime des astreintes pour le personnel de la filière technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité instaure un régime d'astreinte nécessitant une présence exceptionnelle des agents de la filière technique afin de pouvoir intervenir, sur demande de l'autorité territoriale.

6. Dénomination de la voie privée sur l'opération immobilière privée dite : « Villa de la Jonchère ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer la voie privée : « Villa des Joncs ».

7. Approbation du contrat « Enfance-Jeunesse ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit Contrat « Enfance-Jeunesse » passé entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de trois ans.

8. Communications du Maire.

Marcel Oulés
Maire

Edito du Maire



Comme chaque année à la même époque, arrive le moment où, le Conseil municipal, doit préparer et voter le budget de la commune pour l'année en cours et, bien-sûr, dans le même temps, se donner les moyens de préparer les actions du futur.

Cela nécessite de notre part la prise en compte des besoins liés à l'évolution de la population dans le cadre de la livraison des nouveaux logements, c'est à dire la nécessaire adaptation des équipements publics indispensables à la vie de tous les jours.

Une fois évalué les besoins, tant en fonctionnement qu'en investissement, il nous appartient de faire des choix pour les réaliser, notamment en matière de fiscalité.

Dans nos décisions, nous ne pouvons pas, non plus, ne pas tenir compte de la situation actuelle de l'économie, toujours soumise aux effets de la crise et de ses conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages.

La rigueur budgétaire imposée par le gouvernement s'étend aussi aux collectivités territoriales qui voient leurs recettes diminuées. Cette année, pour la première fois, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), versée par l'État, se trouve amputée de manière conséquente, puisque ce n'est pas moins de 80 K€ qui feront défaut au budget.

Certes des recettes supplémentaires liées au développement de la commune, sur la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre en particulier, sont attendues, mais dans le même temps, il nous faut anticiper les besoins pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouveaux chanteloupiens en continuant à proposer, pour tous, un bon niveau de services.

Passer la capacité d'accueil de la halte-garderie de 18 à 24 places, anticiper l'ouverture de classes supplémentaires, a un coût. Renforcer les différents services administratifs et techniques pour répondre à l'accroissement de la charge de travail, alourdit le budget de fonctionnement. Nous nous devons aussi d'être pertinents dans les choix en matière d'équipements publics à venir.

Toutes ces contraintes nous obligent à maintenir une vigilance particulière quant au financement de ce développement. Face aux défis qui nous attendent et compte tenu de ces contraintes budgétaires, le Conseil municipal, lors de sa séance du 10 février dernier, a voté, pour la première fois depuis cinq ans, **une augmentation de 3 % du produit attendu des 3 taxes.**

Pour illustrer ce choix il faut retenir que sur la base de l'imposition 2010, une augmentation de 3% de cette base, ne représente qu'une augmentation de recette de 35 K€. Nous sommes encore loin des 80 K€ qui font défaut à la D.G.F.

Bien que conscient de l'effort supplémentaire qui vous est demandé, nous ne pouvons pas, non plus, prendre le risque de ne pouvoir tenir nos engagements. Ne pas anticiper, dès maintenant, notre capacité de financement des besoins à venir reviendrait à freiner notre développement.

Dans un tout autre domaine, je voudrai féliciter et encourager la jeune troupe de théâtre de Chanteloup qui, sous la direction de Jessie Lambotte et Kevin Sardet, va interpréter sa pièce « Au pied du mur » dans un théâtre parisien, chaque samedi du mois d'avril, à compter du samedi 2. Celà peut-être une idée de sortie.

En fin je terminerai en souhaitant la bienvenue à Frank Martin, agent de maîtrise, qui, depuis le 1er février assure la fonction de responsable des services techniques de la commune.

Bonne lecture de votre *Cantu-Lupi*

Marcel Oulés
Maire

Finances publiques



Réforme fiscale des collectivités territoriales

concours de l'Etat est désormais déconnecté des critères économiques tel que l'inflation, comme auparavant. Chaque année, sera inscrit, dans la loi de finances, le montant global des concours de l'Etat.

La compensation de la suppression de la taxe professionnelle (TP) prévoit le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation vers les Communautés d'Agglomérations. Celles-ci sont contraintes, de part la loi, de lever l'impôt sur les ménages.

Dès 2011 vous verrez donc apparaître sur votre feuille d'impôts locaux, dans la colonne Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, de la Taxe d'Habitation, du Foncier bâti et non bâti. En effet pour la première année les élus communautaires voteront un produit réparti sur l'ensemble des taxes ménagères (TH+TFB+TFNB). Les années suivantes un seul des trois taux pourra être impacté selon le choix des élus communautaires.

Si les Communautés d'Agglomérations tiraient essentiellement leurs ressources de la taxe professionnelle et donc du développement et de la dynamique des zones d'activités, aujourd'hui les choses ont évolué.

Force est de constater un réel transfert de la fiscalité des entreprises vers celles des ménages.

Suite à la réforme de la fiscalité, les collectivités ont jusqu'au 30 avril 2011 pour voter les budgets. Les services de l'Etat devaient fournir aux collectivités les éléments de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avant la fin de la première quinzaine de mars. Cet engagement n'a pas été tenu et le budget 2011 ne peut-être finalisé à ce jour.

Les orientations générales de la réforme fiscale à l'égard des collectivités territoriales sont perçues comme un outil de régulation des budgets locaux et des prélèvements obligatoires se traduisant en autre par :

- Le renforcement du rôle directeur de la pression fiscale pesant sur la taxe d'habitation,
- Le projet de révision des valeurs locatives pour 2014.

Par la loi de programmation des finances publiques 2011-2014, l'évolution des

Pierrette Munier
Adjointe chargée des Finances



Partenariat avec la CAF

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

optimiser l'offre d'accueil des mineurs sur le territoire, pour répondre aux besoins des familles ;

- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et faciliter leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

Pour cela, il doit être :

- o Universel (pour tous) ;
- o Adapté aux besoins ;
- o Equitable (accessible financièrement) ;
- o De qualité (encadré par des professionnels, et avec un projet éducatif).

Nos actions éligibles sont :

- la halte garderie « les crayons de couleurs » accueil des 0-4ans de 24 places ;
- l'ALSH : les accueils périscolaires, les mercredis et vacances scolaires pour les 6- 11 ans ;
- le CLAJ : l'accueil les mercredis et vacances scolaire des 11-15 ans ;

- les activités du temps méridien.

La CAF verse annuellement une subvention de

fonctionnement.

A la signature, un taux de fréquentation est calculé. Le subventionnement est de 55% du reste à charge de la commune, plafonné, et sous conditions d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs préalablement définis : soit une subvention de 87 003 € pour 2010

Les actions antérieures précédemment financées au titre de la dernière année du contrat «temps libre», comme celles du CLAJ et du temps méridien sont reconduites dans la nouvelle convention mais un montant forfaitaire dégressif est appliqué soit : 20 502 € pour 2010 à 12 559 € en 2013.

Vu les enjeux et pour un maintien d'un service de qualité pour tous, le Conseil Municipal a voté lors de la séance du 10 février dernier le renouvellement de ce contrat enfance/jeunesse pour la période allant du 19 janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Maryse Théault
Adjointe chargée de l'enfance

Qu'est ce que le Contrat Enfance Jeunesse ? Quelles sont ses objectifs ? Quelles sont les actions concernées ? Voici quelques questions que vous vous posez peut-être.

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement, passé entre la Caisse d'Allocation Familiale et la commune.

Le contrat « enfance/jeunesse » est né de la fusion, en 2006, du contrat « temps libre » et du contrat « enfance ». A Chanteloup-en-Brie, le premier contrat appelé « contrat temps libre » avait été signé en 2003.

Ce contrat a deux objectifs :

- favoriser la politique de développement et

Services Techniques

Après l'hiver, le printemps

Nos équipes des services techniques ont été très sollicitées pour saler chaussées et trottoirs dès 5 h du matin. Il n'est pas inutile de rappeler qu'il appartient à chaque riverain de nettoyer la partie de trottoir située devant son domicile.

Au revoir l'hiver...

En cette fin de saison hivernale, nous avons concentré nos actions sur le nettoyage des voiries, l'enlèvement des arbres morts, les élagages et la remise en état d'équipements qui avaient souffert des rigueurs climatiques.

Bonjour le printemps !

Durant les mois de mars et avril, nous engageons diverses actions sur les espaces extérieurs à savoir :

- remplacement des éléments endommagés sur les jeux d'enfants place Jacques Tati,
- déplacement et remise en état des bancs situés sur l'espace devant l'église,

- remise en état des espaces verts ombrés et mise en place de dispositifs empêchant les stationnements anarchiques.

- scellement de poteaux et barrières déchaussés, - confection d'une dalle de propreté en béton à l'entrée du cimetière et réaménagement de l'aire de stockage des conteneurs,

- refonte complète du rond point de la liberté situé à l'entrée du bois de Chigny avec un nouveau décor floral et aménagement de la bordure pour éviter les ombrages,

Et bien évidemment, comme chaque année, le fleurissement du village.

Tous ces équipements et ces espaces font l'objet de soins attentifs au quotidien, ils sont la propriété de tous et nous comptons sur chacun pour qu'ils soient respectés et ainsi permettre de vivre dans un environnement agréable.

Bernard Becqueret
Adjoint chargé des travaux



Les différents épisodes neigeux qui se sont succédés de la fin novembre à la fin décembre, auront été particulièrement nombreux sur notre région avec un cumul de neige jamais atteint depuis 1970 (source météo France).



Nouvelle organisation

Plus d'agents techniques sur le terrain

La mise en service de nouveaux équipements et pour faire face à la demande d'une population croissante, nous avons renforcé et réorganisé nos services techniques qui sont maintenant au complet. Bienvenue à ceux qui nous ont rejoint.

Bernard Becqueret
Adjoint chargé des travaux

1. Franck Martin : Responsable du service technique.
2. Samran Algaron : Agent d'entretien
3. Sylvie Chauvière : Responsable cantine Lo upiot.
4. Aurélie Monianga : Agent d'entretien
5. Gilles Vankerkove : Agent technique
6. Benoît Chrisment : Agent technique





Samedi 12 mars 2011 le Comité Vie citoyenne a organisé en direction des 16/25 ans, un après-midi d'informations sur l'emploi des jeunes ou comment s'orienter.

Ce temps à été animé par deux

Comité vie citoyenne

Actions pour l'emploi des jeunes

Chanteloupiennes : **Caroline DUMONT** membre du Comité Vie Citoyenne, Directrice d'un Pôle Emploi et **Mathilde PENISSON** qui a travaillé à la Mission Locale de LAGNY, même si nous pouvons regretter que seuls quatre jeunes aient répondu à l'invitation, les échanges ont été intéressants.

Les thèmes abordés cet après-midi là, ont été les suivants:

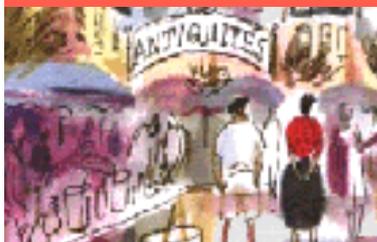
- les motivations dans le choix de l'orientation,
- apprendre à cibler l'entreprise,
- la nécessité de bien connaître le métier avant de s'orienter,
- l'importance de la faculté d'adaptation et de la mobilité,

- les métiers recherchés,
- les conseils sur les comportements appropriés lors d'entretiens,
- que recherchent les entreprises ?
- la recherche de stages, quand s'en préoccuper ?

Caroline et Mathilde ont souhaité mettre à profit leurs expériences professionnelles pour conseiller les jeunes désirant s'orienter ou en recherche d'emploi. Nous les remercions chaleureusement pour leurs initiatives et leurs investissements.

Grégory Atteba
Comité vie citoyenne

BROCANTE



Dimanche 1^{er} mai 2011

La brocante de Chanteloup est de retour, elle est organisée par le Dojo et le Maquette Club.

Les manèges seront sur la place Jacques TATI. La caisse des écoles préparera diverses collations.

Réservation d'emplacements à la salle Cartier Bresson :

Le 27 avril de 20 h à 21 h.

Contact : 06.29.57.21.02 (pas de réservation par téléphone).

Jardiner autrement

Respectez l'environnement

Chaque année l'association choisit un thème de réflexion et de travail. En 2010 ce fût : les pesticides.

Lors de la brocante en Mai, nous avons offert aux passants, une exposition sur ce thème.

En Juin, à l'issue de la ballade rurale organisée par le comité de vie citoyenne, un DVD intitulé « Jardins de trottoirs » fut diffusé.

Avant les congés d'été nous avons fait analyser l'eau de la Gondoire. Cette analyse a révélé la présence excessive (c'est-à-dire supérieure aux normes de qualité) de pesticides utilisés par les jardiniers amateurs et les collectivités locales : glyphosate, ampa; et par les agriculteurs : atrazine et linuron (produit utilisé pour les arbres fruitiers.) Ces pollutions peuvent entraîner

des conséquences dommageables sur les humains et la disparition d'espèces animales et végétales.

10% de la quantité totale des pesticides utilisés en France sont utilisés par les jardiniers amateurs et les collectivités locales.

Nous pouvons changer cela en adoptant d'autres pratiques :

- désherbage manuel ou thermique
- protections des animaux auxiliaires (hérisson, coccinelle...)
- rotation des cultures...

Afin de vous aider à acquérir de nouvelles façons de faire plus respectueuses de l'environnement, l'association vous propose un débat au printemps.

Yolande Gacogne
Jardiner autrement

ASC SECTION KARATÉ



Aux coupes poussins 77 et honneur 77, le club de karaté de Chanteloup s'est rendu à Crécy-la-Chapelle, les 12 et 13 mars derniers.

Kethleen Vincent poussine de 6 ans a obtenu la 1^{ère} place en Kata.

Alexis Vincent est arrivé 2^o en Kata et il est sélectionné pour la coupe de France, Mathieu Martins catégorie - 40 kg est arrivé 3^o en Kumité. Alexis Vincent et Michel Descombes catégories -35 kg sont arrivés respectivement 3^o et 7^o en kumité.

Tous ces compétiteurs sont entraînés par Christian Bouvier sous la direction technique de Jean-Pierre Gavolle.

Véronique Magueur
ASC Karaté



Marne-et-Gondoire

Exposition : un cœur qui bat au sein d'un poumon vert

cinq cabinets d'architectes et urbanistes réputés qui ont livré leur vision du projet Cœur urbain en général et du site de l'hôpital de Lagny en particulier.

Cette opération sera également mise en perspective dans le cadre des principaux objectifs de Marne et Gondoire : rénover la ville plutôt que l'étendre, assurer un équilibre entre espaces urbains et espaces naturels.

Ainsi, avant d'arriver aux salles réservées au Cœur urbain, vous pourrez vous informer sur les trois fondements de la politique d'aménagement de la communauté d'agglomération :

- le Schéma de cohérence territoriale Marne, Brosse et Gondoire (SCOT), dont la phase PADD (projet d'aménagement et de développement durable) est achevée et dont les orientations vont dès lors bientôt pouvoir être définies.
- le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) qui vise à pérenniser le pou-

mon vert de notre agglomération et dont le périmètre sera bientôt proposé. Vous découvrirez les résultats de l'étude sur le fonctionnement des différents espaces.

- le Programme local de l'habitat (PLH), approuvé courant avril et qui définit pour les six prochaines années les objectifs et le programme d'action en matière de logement.

Des représentants de Marne et Gondoire seront présents en permanence pour répondre à vos questions et vous repartirez avec le livret d'exposition. Des conférences thématiques sont également prévues.

Salle de la Gourdine

Entrée au 4, cour Pierre Herbin ou par le square Foucher de Careil situé en bord de Marne

Lagny-sur-Marne

Entrée libre

Dates et horaires exacts :

www.marneetgondroire.fr

Renseignements au 01 60 35 43 50

Organisée par la communauté d'agglomération, l'exposition *Un cœur qui bat au sein d'un poumon vert* vous proposera en mai et juin un parcours visuel et sonore à travers les projets menés par Marne et Gondoire avec comme point d'aboutissement l'opération Cœur urbain. La scénographie est l'œuvre de l'agence Artfrontline, reconnue dans le domaine de l'art contemporain, qui a accepté de mettre en scène une exposition en dehors de son domaine d'intervention premier.

Vous découvrirez les études remises par



Direction de l'aménagement

Développement économique CAMG

entrée, la logique retenue étant celle de l'adressage.

L'implantation du mobilier est programmée sur 4 ans. Elle démarre cette année sur la ZAE des Portes de la Forêt à Collégien (zone pilote), l'implantation sur la ZAE des Gassets est prévue en 2013.

La couleur de fonds de la commune est définie avec chaque commune.

Pour tous renseignements :

Service économique de Marne et Gondoire

Tél. : 01 60 35 43 50

E-mail : dev.eco@marneetgondroire.fr

Favoriser la création d'entreprise et les jeunes entreprises

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée à soutenir les porteurs de projets ou jeunes chefs d'entreprises du territoire en :

Mettant en place, depuis janvier 2009, un service d'accompagnement personnalisé, deux fois par mois (2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois), assuré par des professionnels.

Signant une convention avec la Plâte Nord

Forme Seine et Marne Initiative qui permet à des jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 15 000 €

Vous souhaitez bénéficier du service « création d'entreprise / jeunes entreprises »

Contactez Le Service économique de Marne et Gondoire

Tél. : 01 60 35 43 50

E-mail : dev.eco@marneetgondroire.fr

Une offre foncière destinée à accueillir de nouvelles entreprises

3,6 ha sur la ZAE des Gassets(extension) : 6 nouvelles entreprises ont déjà choisi de s'y installer

35 ha sur la ZAE du Chêne St Fiacre : après Eurofarad, deux promesses de vente ont été signées sur deux parcelles de 2,5 ha et de 5,5 ha.

Pour tous renseignements sur les terrains ou locaux disponibles :

Service économique de Marne et Gondoire

Tél. : 01 60 35 43 50

E-mail : dev.eco@marneetgondroire.fr

La mise aux normes du réseau d'éclairage sur la ZAE des Gassets :

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a procédé à la remise aux normes du réseau d'éclairage, de la ZAE des Gassets à Chanteloup en Brie qui s'est traduite par le remplacement de 16 candélabres et 450 mètres linéaires de réseaux.

La mise en place d'une nouvelle signalétique sur toutes les ZAE de Marne et Gondoire

Destinée à assurer une meilleure desserte pour l'ensemble des usagers, elle se traduira par l'implantation d'un totem d'entrée, d'un Relais d'Information Service (RIS), de plaques de rue ainsi que d'un numéro pour chaque



Etat Civil

Nous leurs souhaitons la bienvenue :

Solenne Badin.....10 janvier 2011
 Nolwen Dubon.....10 janvier 2011
 Edouard Matimba.....18 janvier 2011
 Emy Levasseur.....02 février 2011
 Malone Casielles.....24 mars 2011
 Marvin Dallé Sinare.....01 avril 2011

Ils nous on quittés :



Andrée Gautard-Poisson..... 20 février. 2011
 Marie-Louise Hellegouarch 15 mars 2011
 Marcel Picard.....19 mars. 2011

Pinceaux en révolte

33^e exposition



Artistes invitées : Maria Delhomme (peintre) et Colette Landre-Saranz (sculpteur)

Infos +



La nouvelle épicerie située au 60 bis avenue de la Jonchère, vous accueille tous les jours de 7 h 30 à 21h. Le service gratuit livraison à domicile vous est proposé.
 Contact : 01 64 30 25 77



Bibliothèque Municipale

Cartier Bresson

Mercredi 14 h à 17 h
 Vendredi 16 h 30 à 18 h
 Inscriptions gratuites

LA COMEDIA

AU PIED DU MUR
 Il est difficile de résister à soi-même

Une pièce de Kevin Sordet
 Mise en scène : Jessica Landheer
 Tous les samedis à 19H00 jusqu'au 30 avril 2011
www.la-piece.fr

www.la-comedia.com resajia-comedia.com
 01 43 67 20 47

PHARMACIE
 avenue de la Jonchère
01-60-31-15-24

Le lundi de 14h à 20h 30 du mardi au samedi de 9 h à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :
 Commissariat de police
 9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-Marne. Tél. : 01-64-12-68-68.

Dr DRUET-CAZAS
 48, avenue de la Jonchère
01.64.02.03.97
MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné
 Secteur 1

Organisation de la permanence :
 Les samedis après-midi, dimanches et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre N° unique : 01-64-30-64-30

Coiffure
Clara Andrade professionnal

43, avenue de la Jonchère
 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE
 Tél. : 01 60 31 06 02
 06 76 21 75 67
 E-mail : contact@clara-andrade-coiffure.fr
 www.clara-andrade-coiffure.fr

STEPH COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants
 Séances UV
 4, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-98-80

CHANTELOUP HÔTEL **

Route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-30-00-00
<http://www.chanteloup-hotel.fr>

Spa Dolce Vita
 Votre Pause Polysensorielle

Découvrez une Nouvelle génération de soins SPA Multi-sensoriels pour le corps et l'esprit

Tél. : 01.64.12.52.95
www.spa-dolcevita.fr
 43 avenue de la Jonchère 77600 Chanteloup en Brie

Arom&sens
 Esthétique à Domicile

Sur rendez-vous

Contactez : Vanessa Esthéticienne diplômée
06 61 89 33 36

Les 4 Loups
 Crêperie - Salades - Grill
 Parking assuré

Tél. 01 64 30 38 74

37, avenue de la Jonchère - 77600 Chanteloup-en-Brie
 RCS Meaux 505 409 748

TABAC JOURNAUX

POINT POSTE :
 60 bis, avenue de la Jonchère
 01 60 31 15 09

TAXI CHANTELOUP
 M. Eric Bon

06-07-23-50-54

ALLO TAXI CHANTELOUP
 M. Cyril Tafforeau

06-67-69-88-60
 Taxi 6 places / tous r ajets

SPEED PIZZA

Pizza, Sandwichs, Plats

60 bis, av. de la Jonchère
01-64-30-30-30

Vente à emporter livraison gratuite 7j/7
 De 11h00 à 14h 30 et 18h 00 à 22h 30

Le Cœur de Chanteloup
 Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère
01-60-35-91-01

ENTREPRISE FRANCOIS
 François LUBAKI

PEINTRE DÉCORATEUR

8, rte de la ferme du pavillon
 77600 Chanteloup en Brie
 Tél. : 06.35.47.19.14
www.lubakicorner.com

SUTY GAMBLAIN
 Plombier Chauffagiste Climatisation

22 rue des terres fortes
 Tél. : 01-64-02-31-20
 Fax : 01-60-07-93-77
 Agée : P.G. Inite Incofigue

SARL APC MARTIAL
 Artisan Plombier Chauffagiste

19 Avenue du Bois de Chigny
 Tél. : 01-64-02-87-29
 Port. : 06-33-42-11-06

MAIRIE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 17 h - 19 h
Mercredi : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h
Vendredi : 9 h 30 - 12 h
Samedi : 9 h 30 - 12 h
 (uniquement l'état civil)

Numéros utiles

Secrétariat : 01.64.12.74.50
Comptabilité : 01.64.12.74.51
Cabinet du Maire
 et urbanisme : 01.64.12.74.52
Culture : 01.64.12.74.54
Périscolaire : 01.64.12.74.58

BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de la publication : Marcel Oulés, Maire
 Comité de rédaction : Pierrette Munier, Maryse Théault, Viviane Lomas, Marie-Christine Beauvironnet

Coordination : Service Communication
 Tél : 01.60.31.05.91
 Impression :
 Dépôt légal : 1980-3